

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉCOLE DE TENNIS



1. Généralités

1.1 Au travers de sa structure Ecole de Tennis et Compétition ("**ET&C**"), le Tennis Club de Pully ("**TCP**") favorise l'apprentissage du tennis, la transmission de ses valeurs essentielles ainsi que la préparation à la compétition.

1.2 Les cours ont lieu durant les périodes scolaires vaudoises. Aucun cours n'est donné lors des jours fériés officiels dans le canton de Vaud. La veille de Noël est considérée comme jour férié scolaire.

2. Priorité aux membres

2.1 Les membres du TCP ont la priorité, notamment en cas de surnombre d'inscription dans une catégorie de cours ou d'entraînement donnée.

2.2 L'ET&C se réserve le droit d'intégrer des non-membres pour compléter en nombre et/ou en homogénéité les groupes d'élèves ou de compétiteurs de l'ET&C. Le cas échéant, une cotisation supplémentaire de membre ET&C sera prélevée.

3. Catégories d'enseignement

3.1 L'enseignement et l'entraînement se font en fonction de l'âge, du niveau et du type de pratique du tennis selon qu'elle soit tournée vers le jeu ou la compétition.

3.2 Les professeurs et le responsable de l'ET&C décident de la catégorie la plus adéquate pour intégrer un élève. L'instance de recours est la commission technique du TCP.

3.3 Une évaluation a lieu durant les premières séances de cours / entraînement. Elle est faite par les professeurs de l'ET&C.

3.4 En principe, l'accès au groupe compétition se fait par le biais d'une recommandation des

professeurs. Les parents des élèves peuvent néanmoins effectuer une demande explicite d'évaluation de leur enfant pour intégrer ce groupe.

4. Filière "Compétition"

4.1 Les élèves retenus dans la filière « Compétition » se voient proposer un suivi particulier en tournois majeurs (championnats cantonaux et interclubs juniors pour ceux qui sont sélectionnés dans les équipes alignées par le TCP).

4.2 Les élèves membres du TCP qui auront joué au moins 10 tournois pendant l'année et les interclubs avec le TCP bénéficieront d'un avoir de 200 CHF à valoir sur leur inscription l'année suivante.

4.3 En échange des prestations offertes par le TCP, il est attendu que ces élèves apportent bénévolement leur contribution au TCP (aide aux manifestations et dans les tournois, etc).

4.4 Si l'élève de la filière "Compétition" participe à un nombre jugé insuffisant de tournois durant une saison, ou n'est pas à disposition du TCP pour les interclubs, il pourra en être exclu l'année suivante.

4.5 L'instance de recours est la commission technique du TCP.

5. Professeurs & Moniteurs

5.1 Le TCP garantit un encadrement d'enseignement par des professeurs principaux diplômés et reconnus SwissTennis ou équivalent.

5.2 Les professeurs sont secondés par des professeurs auxiliaires ou moniteurs dont le niveau de jeu est reconnu. Les moniteurs sont recrutés en priorité parmi les jeunes joueurs du TCP.

5.3 L'ET&C se réserve le droit d'attribution des professeurs et moniteurs aux différents groupes d'enseignement et d'entraînement.

6. Matériel, Tenue & Equipement

6.1 Les parents sont responsables de fournir la tenue vestimentaire (qui doit correspondre à la pratique du tennis), les chaussures (pour terre battue) et la raquette.

6.2 Il est important que les enfants aient une gourde remplie, en été : une casquette et un tshirt de rechange. Les balles et le matériel ludique-didactique (petits-filets, jalons, etc..) sont fournis par le TCP et inclus dans le prix de l'enseignement/entraînement.

6.3 Le TCP utilise des balles d'entraînement différenciées en fonction des catégories d'âge et de stages. Le TCP veille à renouveler ses lots de balles de façon raisonnable.

7. Comportement

7.1 Il est attendu des élèves un comportement irréprochable.

7.2 Un élève dont le comportement ne correspond pas aux codes de conduite lié à la pratique du tennis et aux valeurs de la Fondation Sport for Life se verra avertir (professeurs/moniteurs) puis, en cas de récidive, exclure de l'ET&C pour la saison en cours et celle à venir. L'instance de recours est la commission technique du TCP.

7.3 Une exclusion pour cause de mauvais comportement ne donne droit à aucun remboursement.

8. Durée & organisation des cours

8.1 L'enseignement et les entraînements se font en général en plages de 60 ou 90 minutes selon les catégories.

8.2 Les élèves ou leurs parents sont responsables d'arriver à l'heure au cours (soit 5 minutes avant le début du cours). En cas de problèmes particuliers, les parents ou accompagnants responsables sont tenus de l'indiquer aux professeurs ou au responsable de l'ET&C.

8.3 Les élèves sont responsables d'arriver échauffés physiquement à l'heure de cours. Le TCP met son mur à la disposition des participants.

8.4 Les parents ou accompagnateurs ne sont pas admis au bord des terrains.

9. Inscriptions

9.1 Les inscriptions se font obligatoirement en remplissant une formule d'inscription sur support papier ou au travers du site internet du TCP: www.tcpully.ch.

9.2 Le TCP se réserve le droit d'exclure de ses cours et entraînements un élève dont les parents ou responsables ne se seront pas acquittés du montant de son inscription 15 jours suivants la facture qu'il aura adressée. Dans ce cas, la place de l'élève sera libérée pour d'autres élèves.

10. Liste d'attente

10.1 Le TCP a pour vocation de permettre au plus grand nombre de découvrir ou de pratiquer le tennis. Les enfants dont la demande n'aura toutefois pas pu être satisfaite en raison d'un manque de place de l'ET&C, sont inscrits sur une liste d'attente. Ils sont prioritaires pour les saisons à venir.

10.2 Au cas où une défection surviendrait dans la saison en cours, le TCP proposera l'intégration en cours à un tarif adapté (frais administratifs + pro rata temporis).

11. Programme des cours

11.1 Le plan des périodes de cours et des entraînements sont publiés au plus tard une semaine avant le début des cours. Une version révisée incluant la formation définitive des groupes est publiée environ un mois après le début des cours.

12. Tarification

12.1 Les tarifs de cours et d'entraînements sont déterminés au début de chaque saison par le TCP. Ils sont publiés sur le site du TCP et sur des flyers et formulaires d'inscription.

12.2 Un élève non-membre qui intègre un groupe compétition sans participer aux

interclubs sous les couleurs du TCP ne pourra pas bénéficier des avantages que le club attribue aux élèves de cette catégorie.

13. Condition de paiement

13.1 Les paiements sont à régler dans les 15 jours suivants la réception de la facture. Les élèves dont les parents n'ont pas réglé le montant des cours à cette échéance sont exclus des cours jusqu'à paiement des montants dus. Leur place peut être attribuée à des enfants sur liste d'attente.

13.2 Les paiements échelonnés sont une exception ; ils font l'objet d'une demande écrite et motivée au secrétariat du TCP par écrit ou par courriel (info@tcpully.ch). Ils ne concernent que les élèves dont le montant de l'inscription dépasse CHF 900.-/période. La totalité du montant d'écolage dû doit cependant être versée au plus tard à la fin du mois de décembre.

14. Remboursements

14.1 En principe, aucun remboursement n'a lieu après inscription.

14.2 Un remboursement partiel, sous forme d'avoir, peut être demandé au secrétariat sur présentation d'un certificat médical en cas de maladie ou d'accident empêchant la pratique du tennis pendant une période d'au moins 2 mois pleins consécutifs en période scolaire.

14.3 A compter du 3ème mois d'absence, le TCP remboursera 10% du montant de l'inscription par mois d'absence.

14.4 Aucun remboursement ne sera accordé concernant la cotisation de membre du TCP ou de membre ET&C du TCP.

14.5 Aucun remboursement ou remplacement d'heures de cours ou d'entraînement n'est exigible pour cause d'absences ponctuelles ou de longue durée de l'élève pour autres motifs que ceux évoqués ci-dessus.

15. Météo / Jours fériés

15.1 Durant la saison d'hiver (octobre- avril, à l'intérieur sous la bulle), les cours sont garantis en intégralité sauf cas de force majeure.

15.2 Durant la saison d'été (avril - octobre en extérieur), les cours sont garantis. En cas de météo défavorable, des activités annexes ou théoriques seront proposées.

16. Cas de force majeure

16.1 Un cas de force majeure existe notamment en cas d'indisponibilité des installations (court, bulle) en raison d'un problème technique, de conditions météorologiques exceptionnellement défavorables ou de manifestation sportive au niveau national.

17. Réclamations & Remarques

17.1 D'éventuelles réclamations ou remarques sont à adresser en premier lieu au secrétariat, en second lieu au responsable de l'ET&C. L'instance de recours est la commission technique du TCP.

17.2 L'insatisfaction liée à une intégration dans un groupe donné par le responsable de l'ET&C ne peut en aucun cas être évoqué comme motif d'insatisfaction ou de remboursement.

17.3 Les cas de météo défavorable ne donnent droit à aucun remboursement, crédit ou autres formes d'indemnisation que celles prévues dans les présentes conditions générales.

18. Communication

18.1 La communication se fait, en principe par écrit, par le biais du site internet www.tcpully.ch, par le secrétariat et/ou par les professeurs.

18.2 En fonction des besoins d'information une séance annuelle avec les parents peut être organisée. Elle est annoncée sur le site et par courriel.

18.3 L'interlocuteur officiel des parents est le responsable de l'ET&C. Les affaires administratives sont à régler avec le secrétariat par e-mail ou durant les heures d'ouverture en mentionnant toujours nom, prénom, catégorie, professeur ou moniteur responsable et horaires de cours/entraînement de l'enfant.

18.4 Afin de ne pas perturber l'enseignement, les parents souhaitant contacter les professeurs le feront de préférence en dehors des blocs horaires de l'ET&C : Lundi-vendredi avant 16h00 ; mercredi avant 13h00. 18.5 Pour des

informations urgentes, les parents sont priés de privilégier le SMS à l'appel vocal. Ils n'interrompent ainsi pas les heures de cours ou d'entraînement. Les professeurs les rappelleront en temps opportun.

19. Coordonnées des élèves

19.1 Les participants et leurs parents le cas échéant acceptent que leurs coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone fixe et mobile et e-mail) soient publiées sur la liste de groupes remise aux élèves afin de permettre à ceux d'entre eux qui sont membres de se contacter hors périodes de stages pour jouer entre eux.

19.2 De même, sans mention explicite contraire de leur part, les participants et/ou leurs parents acceptent l'utilisation par le TCP de leurs coordonnées pour leur adresser des courriels d'annonces de cours, de stages ou de tournois.

19.3 Sauf avis contraire, les parents autorisent le club à prendre leurs enfants en photo et à les publier sur le site internet et les réseaux sociaux du club et de la Fondation Sport for Life ou sur les flyers publicitaires des stages du TCP.

20. Site internet

20.1 Le site internet du TCP, www.tcpully.ch, informe des programmes de l'ET&C et des manifestations du club.

21. Interclubs

21.1 Les professeurs et la commission technique décident des participations aux interclubs et interclubs juniors.

22. Assurance

22.1 Les enfants et adultes inscrits à l'ET&C doivent être assurés contre les accidents à titre privé. Le TCP décline toute responsabilité en cas d'accident sur ses installations.

23. Droit applicable, For & Validité

23.1 Le droit suisse est applicable à toute relation entre les participants et le TCP. 23.2 En cas de litige, le tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois est compétent.

23.3 Ces conditions générales sont valables dès la période de cours 2024/2025 et susceptibles d'être adaptées pour les saisons à venir.